

Course pédestre * Puget sur Argens * centre-ville

La Foulée Rosée

1^{ère} édition



Organisée par l'Association des Commerçants et Artisans Pugétois

Dimanche 2 Octobre 2016

Parcours de 10 km

sur terrain mixte
à travers vignes et village

Départ
10h

Aide au
dépistage du
cancer
du sein

Dégustation
de vins sur le
parcours et à
l'arrivée

Rens. : 06 88 77 28 92 -  foulée rosée - inscriptions : www.sportips.fr



LE CONCEPT



PRESENTATION

Cette manifestation doit permettre de réunir et d'impliquer un certain nombre de partenaires (commerçants, sports de nature, association locales) et de proposer à la population locale et supra communale un itinéraire original à travers les ruelles du village et les vignes de la basse vallée de l'Argens. Cet évènement représente un moment unique de convivialité et de bonne humeur où tout le monde se retrouve les coureurs confirmés comme les sportifs du dimanche. Cette course permettra une immersion sensitive, ludique et sportive au cœur de Puget.

De plus cette manifestation se déroulant pendant la campagne du mois d'octobre destinée à la lutte contre le cancer du sein : « Octobre rose », une partie des recettes de l'inscription à la course sera reversée à l'association de dépistage du cancer du sein (2€ par inscription).

L'ORGANISATEUR

L'association des commerçants du centre-ville organise pour la première fois cette course pédestre avec la contribution étroite du service patrimoine de la mairie de Puget-sur-Argens. A ce titre, l'organisateur a à sa charge la conception, la programmation, la coordination, le bon déroulement et la communication de l'évènement, le tout en collaboration avec la municipalité de Puget sur Argens, les domaines viticoles de Puget et avec le concours du Comité Départemental d'Athlétisme du Var.

La manifestation se compose de :

Une course « mixte » chronométrée d'une distance de 10km sous la forme d'une boucle empruntant environ 5km de sentiers, pistes à travers les vignes et les terres agricoles de la plaine de l'Argens et les voies publiques (routes peu fréquentées de la vallée de l'Argens et centre-ville de Puget).



LES DOMAINES VITICOLES

Depuis l'Antiquité la vigne est cultivée sur le territoire. Le paysage et l'identité pugétoises restent profondément marqués par la culture de la vigne. Pas moins de 7 domaines sont représentés sur notre commune et seront présents à l'arrivée des coureurs. Parmi eux, 2 hôtes, le domaine des Escarvatières et le domaine du Bercaill accueilleront sur plus de 5km les foulées des coureurs.

Cliquer ici pour plus d'information sur les sites des domaines :

<http://www.pugetsurargens-tourisme.com/fr/vins-huile/>

LA COURSE

Course pédestre chronométrée : « La foulée rosée » accessible dès 16 ans et plus

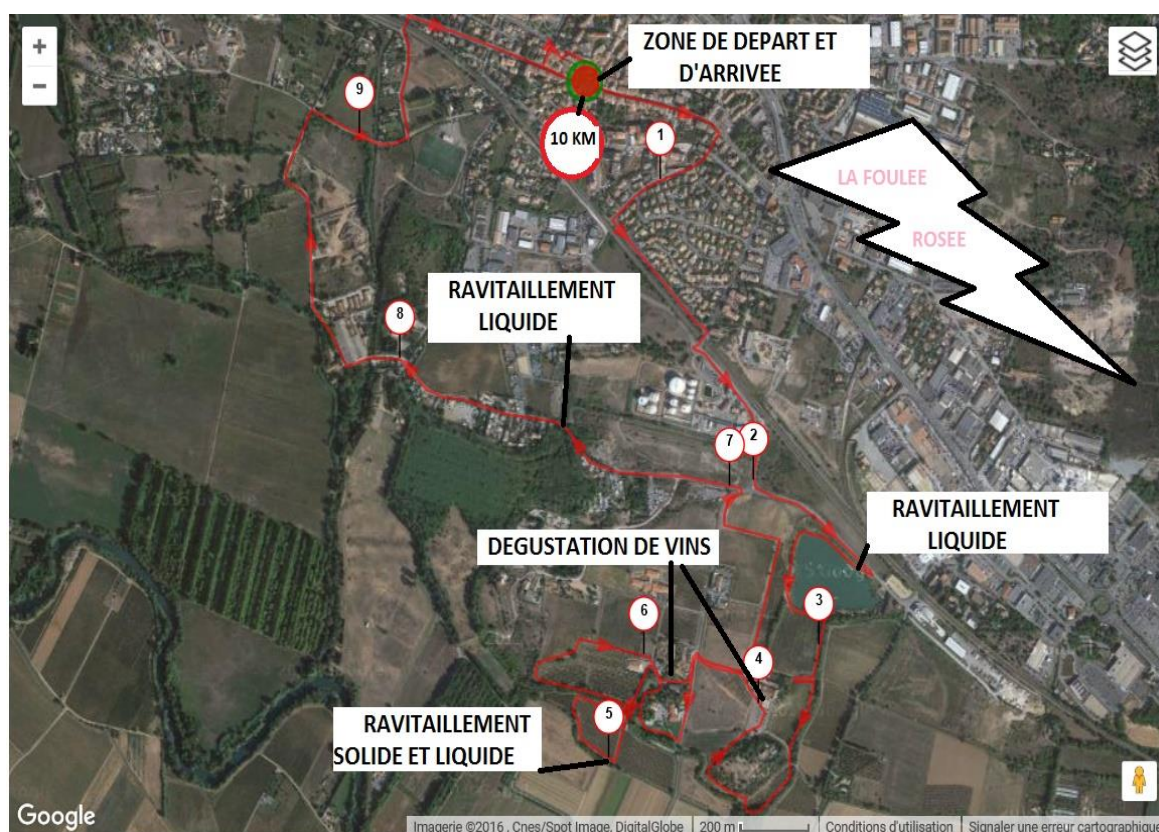
Date : Le dimanche 2 octobre 2016 départ 10h.

Lieu : Commune de Puget sur Argens, départ place Le Bigot, avenue du Général De Gaulle.

Contexte : Course sur voies routières publiques et sur sentiers privés avec arrivée et départ au même endroit.

Distance : 10KM

Lien : <http://www.openrunner.com/index.php?id=6310816>



DESCRIPTION DU PARCOURS

Départ donné dans le centre ville historique de Puget-sur-Argens au pied de l'horloge. Encadrés par le patrimoine historique du village, les coureurs s'élanceront sur l'ancienne route nationale devenue rue Général de Gaulle et rue de la Liberté au rythme des acclamations du public et de la musique.

Parcours varié à travers ruelles et domaines viticoles de la vallée de l'Argens.

Le premier kilomètre offrira un petit aperçu du centre-ville de Puget, puis les 5 kilomètres suivant se dérouleront dans la plaine de l'Argens. Les coureurs accéderont à la portion de course nature et sinueuse en entrant dans l'ancienne carrière d'argile aujourd'hui petit lac magnifique (South Wake Park) où les amoureux de la glisse (wake board) viennent exercer leur talent. Puis, ce sera l'entrée dans le domaine viticole des Escaravatiens. Cultivé depuis l'époque romaine les coureurs traverseront les différents cépages traditionnels de Provence et pourront profiter au 4^{ème} kilomètre d'une dégustation offerte devant le domaine. Cette course à travers les vignes se poursuivra avec le passage dans le domaine du Bercail. Jour de fête des vendanges, les participants seront accueillis par un orchestre traditionnel provençal et encouragés par de nombreux spectateurs. C'est à travers ce domaine atypique qui a la particularité d'être un ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail pour personnes handicapées mentales), que les coureurs en foulant des sols du Permien éruptifs pourront profiter au 6^{ème} kilomètre de vins proposés et présentés par les vigneron au cours d'une dégustation devant le domaine du Bercail.

Enfin, après de nouveau un bref passage à travers les vignes du domaine des Escaravatiens, les coureurs emprunteront sur les 3 kilomètres restant le quartier de l'Isclé autrefois entièrement entourées d'eau (entre Argens et Béal) et le quartier de l'ancienne Tuilerie-briqueterie d'Aire-Belle pour finir au centre-ville de Puget ; Là les stands des différents domaines viticoles seront représentés, ils vous feront découvrir leur cuvée gorgée de soleil accompagnée de mises en bouche proposées par les producteurs et restaurateurs locaux.

TARIF

12 € pour la course pédestre, 2 € seront reversés à l'Association Octobre Rose pour encourager le dépistage du cancer du sein.

DOTATION

Tous les concurrents seront récompensés.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont enregistrables exclusivement sur Internet à **partir du 1^{er} août 2016** dans la limite des places disponibles (300 dossards) :

Complétez votre bulletin en ligne et réglez par CB ou chèque. ***Vous pouvez saisir plusieurs inscriptions individuelles à la suite.*** Règlement par CB (option disponible **jusqu'au 28 septembre 2016**) Règlement par chèque (option disponible **jusqu'au 20 septembre 2016** uniquement) : à l'ordre de **sportips** à envoyer à l'adresse suivante :

SPORTIPS « Foulée Rosée » BP 20019 - 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Les certificats médicaux et autorisations parentales sont à envoyer par email à www.sportips.fr ou par courrier à l'adresse ci-dessus.

REGLEMENT

Art. 1 : Organisation – L'association des commerçants du centre-ville organise le dimanche 2 octobre 2016 la 1^{ère} édition de la « Foulée Rosée » avec l'étroite collaboration du service patrimoine de la mairie de Puget-sur-Argens. Cette course pédestre empruntera un itinéraire original à travers les ruelles du village et les vignes de la basse vallée de l'Argens. Cette course permettra une immersion sensitive, ludique et sportive au cœur de Puget sur Argens.

Art. 2 : Présentation – La Foulée Rosée est un rassemblement pédestre chronométré sur un parcours mixte (chemin et routes agricoles) destiné à mettre en valeur le patrimoine culturel pugétois en particulier ses domaines viticoles et son centre historique et à recueillir des fonds pour la lutte contre le cancer du sein dans le cadre « d'octobre rose ».

Art. 3 : Participation – La course est ouverte aux **athlètes licenciés** (FFA compétition/loisir running et autres fédérations), **et non licenciés** (avec certificat médical pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an), **à partir de 16 ans et plus**. Pour les mineurs, l'autorisation parentale doit obligatoirement être jointe au moment du retrait des dossards. Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé. Des contrôles seront réalisés durant les épreuves afin d'assurer la parfaite régularité des courses. Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisation s'assurera, au regard de l'article L 231-2 du Code du Sport, que :

- L'athlète présentera obligatoirement sa licence pour la saison sportive en cours (2016-2017) lors du retrait de son dossard, qui sera, soit une licence Athlé Compétition, soit un Pass' running, **en cours de validité** délivré par la FFA. Les licences des fédérations affinitaires (FSGT, UFOLEP, FSCF, FFSA, FF Triathlon) pratiquant l'athlétisme sont acceptées dès lors qu'elles appliquent l'article L 231-3 du Code du Sport.

- Ou pour les non adhérents à la FFA et affinitaires, l'athlète fournira **un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins d'un an** ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé. Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatifs en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Art. 4 : Inscription – Les inscriptions sont enregistrables exclusivement en ligne depuis le site www.sportips.fr et ce jusqu'au 28 septembre 2016 (20 septembre si paiement par chèque) inclus en fonction des places disponibles (pas de bulletin papier ni inscription par téléphone).

Elles ne sont validées qu'à réception du règlement des droits de participation accompagnés de la copie d'une licence fédérale ou d'un certificat médical en cours de validité (voir article 3), ainsi que d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les droits de participation s'élèvent à 12€ (2 € seront reversés à l'association Octobre Rose) et peuvent-être réglés par CB jusqu'au 28 septembre 2016 ou par chèque jusqu'au 20 septembre 2016, les inscriptions pourront être possible le dimanche 2 octobre sur place de 8h à 9h30 suivant les disponibilités avec une majoration de 5€.

Art. 5 : Parcours – Le parcours, balisé pour l’occasion, se présente sous la forme d’une boucle de 10 kilomètres empruntant dans une première partie les ruelles du centre-ville puis pour plus de la moitié de la course les chemins au milieu des vignes des domaines des Escaravatiens et du Bercaill. Enfin, c’est par les routes agricoles de la plaine de l’Argens que les coureurs regagneront l’arrivée au centre du village.

Le circuit sera fermé à la circulation dans le centre-ville pendant la durée de la course et des festivités soit 4h. Les coureurs sont invités à se conformer au code de la route et n’emprunter que le parcours officiel.

Des contrôles de passage sont mis en place sur le circuit ; tout arrivant non contrôlé sur le circuit ne sera ni classé ni récompensé.

Art. 6 : Environnement – Cette course s’inscrit dans la continuité des événements organisés par la commune de Puget-sur-Argens avec une démarche écoresponsable. En effet une attention toute particulière est portée à différents niveaux sur cette thématique.

- La mise en valeur de nos vignobles et le respect des milieux naturels traversés
- Des zones de collecte de débris et de tri des déchets
- Une action solidaire au profit du cancer du sein

Art. 7 : Ravitaillement – 2 ravitaillements liquides sont prévus au 2.5^{ème} km et au 7.5^{ème} km.

2 ravitaillements liquides et solides sont prévus au 5^{ème} kilomètre et à l’arrivée.

Une dégustation de vin est prévue sur le parcours au domaine des Escaravatiens au 4^{ème} kilomètre et au domaine du Bercaill au 6^{ème} kilomètre, à l’arrivée l’ensemble des domaines viticoles de Puget sur Argens proposeront une dégustation aux participants et visiteurs assortie d’une petite restauration composée de produits locaux.

Art. 8 : Dossards – Les dossards seront distribués sur place sur le parking Le Bigot à proximité du départ et de l’arrivée de la course à partir de 8h et jusqu’à 15 mn avant le départ.

Art. 9 : Sécurité – La sécurité des concurrents est assurée par les bénévoles de l’organisation ainsi qu’une société agréée de secourisme. Les organisateurs se réservent le droit de stopper tout participant ayant un comportement pouvant constituer un danger pour lui-même ou pour les autres participants ou ne respectant pas les consignes de sécurité et environnementales données par les organisateurs.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

L’organisation rappelle aux participants que l’abus d’alcool est dangereux pour la santé et les invite à consommer avec modération (consommation strictement interdite aux mineurs).

Art. 10 : Annulation – Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d’annuler tout ou partie de la manifestation s’ils jugent que les conditions météorologiques ou la survenance d’un autre événement ne permettent pas d’assurer la sécurité des participants et ou le bon déroulement des festivités. En cas d’annulation du fait de l’organisation pour raisons météorologiques, un avoir d’un montant de 50% des droits d’inscriptions perçus sera attribué aux concurrents pour l’édition suivante. Si l’annulation vient du fait du participant celui-ci ne pourra faire l’objet d’un remboursement ni d’aucune indemnité pour quelque motif que ce soit.

Art. 11 : Assurance – L’organisation a souscrit un contrat d’assurance Responsabilité Civile conformément à la législation en vigueur et en a justifié la validité aux services préfectoraux par la remise d’une attestation au moment de la demande de l’autorisation administrative. Elle recommande fortement à tous les coureurs qui n’auraient pas d’assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une

police Individuelle Accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve. Chaque concurrent participe à la compétition sous sa propre et exclusive responsabilité.

Il appartient à chaque participant de veiller à la préservation de ses effets personnels, l'organisation déclinant toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommages subis par ces derniers.

Art. 12 : Vie privée et droits d'image –

Les concurrents ne désirant pas figurer au classement de l'organisation ainsi que sur les photos ou vidéos devront faire une demande lors du retrait des dossards auprès de l'organisation.

Art 13 : Approbation - Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement (figurant sur Internet) et en accepter toutes les clauses.

POUR PLUS D'INFO :



Cyril Macagno

Service Patrimoine

Mairie de Puget-sur-Argens

c.macagno@mairie-Puget-sur-Argens.com tél :
06.88.77.28.92 /bureau : 04.94.45.52.80

